

COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Tragédie ferroviaire à Lac-Mégantic Le BAC déploie son Unité mobile d'aide à la communauté

Montréal, le 8 juillet 2013 – Le Bureau d'assurance du Canada (BAC) va déployer cet après-midi son Unité mobile d'aide à la communauté afin de venir en aide aux sinistrés de Lac-Mégantic et de les informer que la majorité des contrats d'assurances habitation et automobile couvrent les dommages matériels occasionnés par cette catastrophe.

Une intervention rapide, sur place

Plusieurs personnes se retrouvent sans résidence ou ont dû évacuer leur maison et n'ont pas accès à leurs contrats d'assurance. « Nos pensées vont aux familles et à tous ceux qui sont affectés par cette tragédie. Les explosions et les incendies ont causé d'importants dommages aux résidences et aux entreprises de la ville. Les assureurs mettront tout en œuvre pour permettre aux personnes touchées de reprendre leurs activités normales », a expliqué Pierre Babinsky, directeur des communications et des affaires publiques au BAC.

Dans ces circonstances, les résidents qui sont incapables de retourner dans leur maison en raison des dommages assurables peuvent avoir droit à une indemnité pour frais de subsistance supplémentaires. Nous recommandons donc aux sinistrés de communiquer rapidement avec leur assureur ou leur courtier afin de valider l'étendue de leurs contrats d'assurance. « Si ces personnes ont des questions au sujet de leurs contrats d'assurance, des agents du BAC seront sur place pour leur prêter assistance », a précisé Pierre Babinsky.

La sécurité des personnes doit être la première considération. La population touchée est invitée à prendre toutes les précautions nécessaires afin de protéger ses biens et d'éviter toute aggravation des dommages, s'il est possible de le faire. Le BAC conseille également aux sinistrés de conserver toutes les factures ou pièces justificatives relatives aux dépenses engagées en raison des dommages.

Quant aux véhicules automobiles ayant subi des dommages, le BAC rappelle que ces derniers sont couverts en vertu du contrat d'assurance automobile selon que l'assuré ait acheté la protection « *Tous risques* », « *Accidents sans collision ni versement* », ou encore, la protection « *Risques spécifiés* ».

À propos de l'Unité mobile d'aide à la communauté

L'Unité mobile d'aide à la communauté fait partie d'un certain nombre d'initiatives mises de l'avant par les assureurs habitation, automobile et entreprise du Canada pour aider la population à se préparer et à faire face aux catastrophes. Ce programme, qui est offert à l'échelle nationale, permet aux victimes d'une catastrophe naturelle d'avoir accès à une intervention rapide sur place en ce qui a trait à l'information sur l'assurance.

À propos du BAC

Le Bureau d'assurance du Canada, qui regroupe la majorité des assureurs de dommages au Canada, offre différents services aux consommateurs afin de les informer et de les accompagner lors de la souscription de leurs assurances automobile ou habitation ou lors d'un sinistre. Pour tout autre renseignement, nous vous invitons à contacter notre Centre d'information sur les assurances au 1-877-288-4321 ou à visiter notre site Web www.infoassurance.ca.

-30-

Renseignements : Julie Bellemare
Conseillère en affaires publiques
Cell. : 514-953-0828